



« Sur les chemins de la Mémoire.... »

Séjour à Paris de la filière PREVENTION SECURITE-12 et 13 mars 2018

Suite aux attentats terroristes perpétrés depuis 2015, par lesquels notre Nation a été frappée et traumatisée, ayant eu pour conséquence l'instauration de l'Etat d'Urgence jusqu'au 31 octobre dernier, il nous a semblé judicieux et opportun de sensibiliser nos élèves au rôle et aux devoirs rendus à la Nation par nos forces armées et de sécurité publique, en phase avec leur formation professionnelle à laquelle ils se préparent. En effet, les élèves ayant participé à ce projet sont issus de la filière PREVENTION SECURITE ; cette filière est composée du CAP AGENT DE SECURITE et de la MENTION COMPLEMENTAIRE SURETE DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC, soit en 2018 une quarantaine d'élèves accompagnés par Mmes AGOUROS et GRANGE, Professeurs de Français et Histoire-Géographie et MM. OTIN et MAGNE, Professeurs d'Enseignements Techniques et Professionnels.

Aussi, au vu de ce contexte, nous avons décidé d'organiser un projet pédagogique au sein de notre Capitale, PARIS, haut lieu de MEMOIRE ET DE COMMEMORATION DE NOS SOLDATS. Ce projet s'est pleinement inscrit dans la formation humaine de nos élèves ; l'objectif éducatif étant de permettre à nos élèves d'acquérir une culture historique, technique et néanmoins républicaine des grands conflits militaires du 17^{ème} au 19^{ème} siècle.

Sur le plan pédagogique, ce projet s'est inscrit d'une part dans le cadre de l'enseignement professionnel "ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET PROFESSIONNEL DES METIERS DE LA SECURITE" et des enseignements généraux « FRANÇAIS ET HISTOIRE », et d'autre part dans le cadre de l'orientation POST-CAP ET MC de nos élèves.

PROGRAMME REALISE DU MINI-SEJOUR PEDAGOGIQUE :

Lundi 12 mars :

- Accueil par nos pairs du Lycée Jésuite SAINT-LOUIS DE GONZAGUE pour le déjeuner et visite du toit terrasse pour avoir une vue panoramique sur la capitale ;
- Découverte des monuments de Paris en bateau-mouche ;
- Temps du recueillement et du souvenir sur la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe à l'occasion de la cérémonie ravivant la flamme éternelle ;
- Installation à l'auberge de jeunesse Le D'Artagnan pour le dîner et la soirée ;

Mardi 13 mars :

- visite guidée du MUSEE DE L'ARMEE DES INVALIDES ;
- départ pour SAINT-ETIENNE et pique-nique.

Ce mini-séjour semble avoir été apprécié par l'ensemble des élèves ; l'ambiance fut excellente, certains d'entre eux ont pu découvrir « les joies » de la vie en collectivité... et avoir une relation différente avec les enseignants et réciproquement.

Sur le plan des enseignements, beaucoup d'élèves ont découvert notre capitale et par conséquent ont pu mettre un nom, une image et un visage sur les différents monuments et personnages illustres de l'Histoire de France.

Deux temps forts et intenses sont à noter :

La visite des Invalides, hôpital militaire d'avant-garde créé par Louis XIV afin de prendre en charge les soldats blessés lors des différents conflits militaires, dont aujourd'hui une partie des lieux sert toujours à soigner des civils et une autre partie ayant été transformée en musée des Armées retraçant entre autre le rôle de Louis XIV et Napoléon Ier comme Chefs des Armées.

Autre temps fort, **le temps du recueillement et du souvenir sous l'Arc de Triomphe; ce haut lieu de Mémoire et de Commémoration sur la tombe du Soldat Inconnu depuis le 11 novembre 1923** fut partagé avec des écoliers de la région parisienne, des élus municipaux, des vétérans d'associations d'anciens combattants et des musiciens de la Garde Républicaine : cérémonial, rites dont l'hymne national « la Marseillaise » chanté et repris en chœur, ravivage de la « flamme éternelle », salut aux drapeaux, remerciements et signature du livre d'or sous l'orchestration d'un Général des Armées. Depuis cette date la flamme ne s'est jamais éteinte.

Enfin, je tiens à remercier l'Association des Parents d'Elèves et le Ministère des Armées pour avoir apporté leur soutien financier à ce projet pédagogique afin d'en limiter le coût pour les familles.

En conclusion, je reprendrai une citation de Simone Veil* :

« Je n'aime pas l'expression « devoir de mémoire ». Le seul « devoir » c'est d'enseigner et de transmettre »...

Richard MAGNE

***Simone Veil** : Académicienne, Députée, Députée Européenne, Femme d'Etat, Femme de Loi, Magistrat, Membre du Conseil Constitutionnel, Ministre d'État, Présidente du Parlement Européen (1927 - 2017)